

LES COULISSES DE L'ÉCOLE

Erasmus+

À l'heure de la mondialisation, le programme européen Erasmus+ propose une période d'immersion dans un pays partenaire. Cette expérience peut être validée sous la forme d'un passeport de compétences.

Face à l'évolution rapide du monde, les systèmes éducatifs doivent se moderniser, s'adapter aux nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre et se saisir de nouvelles opportunités. L'éducation, la formation ainsi que l'apprentissage informel des jeunes sont les clés pour créer des emplois et améliorer la compétitivité de l'Europe.

Erasmus+ a pour objectif de relever ces défis. D'ici à 2020, 4 millions de personnes pourront profiter des opportunités offertes par Erasmus+ pour des mobilités individuelles à des fins d'apprentissage ou dans le cadre de coopérations et de partenariats stratégiques.

Pour la période 2014-2020, ce programme concerne les jeunes en formation professionnelle pour des stages en entreprise ; les étudiants pour les périodes d'études ou de stages en entreprise ; les jeunes hors du système éducatif pour des actions de volontariat (individuel ou en groupe) ; les professionnels et décideurs du secteur de la formation et de la jeunesse, les membres des équipes éducatives (scolaire, enseignement supérieur) pour des formations, des participations à des séminaires, missions d'enseignement, etc.

Les jeunes en formation professionnelle

Le programme Erasmus+ pour l'enseignement et la formation professionnels contribue à la réalisation des objectifs européens en matière d'emploi et de croissance fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020 :

- rapprocher les mondes de l'éducation et du travail en adaptant les formations aux besoins du marché et en anticipant les besoins futurs en matière de compétences et de qualifications ;

- accroître la mobilité des apprenants, des formateurs, des personnels ;

- développer une compréhension commune des compétences, qualifications, certifications dans le domaine de la formation professionnelle ;

- développer la reconnaissance des acquis d'apprentissage en lien avec les cadres européens (Europass, ECVET, Cadre européen des certifications).

Le programme favorise les actions de mobilité en Europe (pays participants au programme) pour les apprenants, les enseignants, les formateurs, ainsi que l'ensemble des personnels des organismes actifs dans le champ de l'éducation et de la formation

Mots-clés

stage en entreprise, apprentissage et alternance, éducation, enseignement transversal

Europass : le passeport européen de compétences

L'Europass est un document nominatif et personnalisé qui décrit de manière détaillée et concrète la période d'étude, de stage ou de formation effectuée en Europe en termes de compétences acquises. Il s'adresse aux lycéens, apprentis, collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés. Les établissements qui organisent la mobilité souhaitant délivrer ce document s'adressent au Centre national Europass.

L'Europass est constitué d'un ensemble de cinq documents permettant d'exprimer clairement ses compétences et qualifications en Europe.

Deux documents sont à créer en ligne directement depuis le site du Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) : le CV qui présente les compétences et les qualifications et le passeport de langues, outil d'autoévaluation des compétences et qualifications linguistiques.

Les trois autres documents sont délivrés par des autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation :

- l'Europass Mobilité permet de consigner les savoirs et compétences acquis lors d'une mobilité d'études ou de stage en entreprise dans un autre pays européen ; il est mis en place par tout type d'établissement ou organisme désirant valoriser la qualité des parcours de mobilité de leurs apprenants ;

- le supplément au diplôme instauré par les établissements d'enseignement supérieur décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur ;

- le supplément au certificat, en accès libre, décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels ; il est accessible directement depuis le répertoire de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

Site officiel :

www.europass-france.org

Le Site pour délivrer le passeport européen de compétences, deux adresses pour un même site :

www.2e2f.fr et www.agence-erasmus.fr

Site du Cedefop pour créer le CV et passeport de langues :

www.cedefop.europa.eu/fr

Site de la CNCP pour délivrer le supplément au certificat :

www.cncp.gouv.fr



professionnels. On peut valider les acquis de cette expérience avec la certification Euro pro et la nouvelle épreuve comptant pour le bac en option qui doit être passée dans les trois mois suivant la mobilité. Il est aussi possible de valider un niveau de langue, car, si le projet est accepté, les participants sont inscrits à des cours en ligne et des tests pour les langues européennes les plus courantes.

On précisera que le montage d'un tel projet nécessite un temps de préparation certain, de même qu'après le voyage il faudra compléter des documents de synthèse du séjour. Enfin, les sommes allouées ne couvrent pas la totalité des coûts d'envoi et de suivi des élèves en stage.

Les étudiants pour les périodes d'études ou de stages en entreprise

Le système repose sur des accords d'échanges passés entre les universités et les écoles qui ont signé la charte Erasmus+.

Pas de frais de scolarité en plus

Pendant son séjour Erasmus+, l'étudiant reste inscrit dans son établissement d'origine et n'a donc pas de frais de scolarité supplémentaires à payer. Son

► Pour aller plus loin

Sur Twitter :

https://twitter.com/gen_erasmus

Sur Facebook :

www.facebook.com/GenerationErasmus

Sur Pinterest :

<https://fr.pinterest.com/generasmusplus>

Sur YouTube :

www.youtube.com/channel/UCOToRpmUMjNygay5F-FhwSg

Erasmus+, c'est 31 pays partenaires



séjour d'études est validé sous forme de crédits ECTS (European Credits Transfer System) et compte dans l'obtention du diplôme, sous réserve qu'il réussisse les examens sur place. Enfin, il bénéficie d'une allocation financière et d'une aide logistique : organisation du séjour, recherche de logement, accueil sur place, etc.

Deux possibilités : séjour d'études ou stage

Il existe deux possibilités de séjour : partir pour une période d'études ou pour une période de stage en entreprise. L'étudiant peut partir en mobilité pendant douze mois non consécutifs, et ce pour chaque cycle d'études (licence, master et doctorat). Ce sont les mêmes modalités pour le stage. En pratique, un étudiant de licence pourra donc partir six mois en L2 (licence 2) puis six mois en L3. Avant de s'envoler à nouveau en master ou en stage !

Les jeunes hors du système éducatif

Le service volontaire européen (SVE) est intégré au programme Erasmus+. Il propose aux jeunes de 18 à 30 ans de participer à un projet d'intérêt général de deux à douze mois dans des domaines variés tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement, l'animation pour les enfants, etc., dans un pays de l'Union européenne.

Le SVE repose sur un partenariat entre le volontaire, l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil, et permet de vivre une expérience formatrice, de développer une citoyenneté active et faire preuve de solidarité en découvrant une autre culture et une autre langue.

L'expérience acquise peut être reconnue sous la forme d'un Youthpass. ■

En ligne

Le portail d'entrée :

www.erasmusplus.fr

Le site pour s'informer du programme :

www.generation-erasmus.fr

Un site d'informations pratiques avant un départ :

www.erasmusworld.org

Le site pour le service volontaire européen :

<http://erasmusplus-jeunesse.fr>

Le site pour valoriser le service volontaire européen :

www.youthpass.eu

Retrouvez tous les liens sur <http://eduscol.education.fr/sti/revue-technologie>